

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

n° 120-23 C

**Objet : RS - Attribution de subventions aux associations dans le domaine de la cohésion sociale**

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 45

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoç
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoç - de Thierry Repentin à Aurélie Le Meur - de Farid Rezzak à Isabelle Dunod - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Alain Saurel à Jean-Maurice Venturini - de Bruno Stellian à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffénat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Marie Bénévisse

- conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Christophe Pierreton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 06 juillet 2023

délibération n° 120-23 C

objet **RS - Attribution de subventions aux associations dans le domaine de la cohésion sociale**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention dans le cadre du programme d'actions lié à la cohésion sociale :

- la vérification de l'activité statutaire de l'association,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la complétude du dossier de demande de subvention (éléments quantitatifs et qualitatifs de l'action soutenue).

Il est rappelé que l'intervention de Grand Chambéry concerne des subventions de fonctionnement. Une subvention peut être allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou pour le financement global de l'activité associative.

Il est à noter que les demandes de subvention au titre de la cohésion sociale et les crédits alloués feront l'objet d'une répartition pour la prochaine programmation en 2024 entre les domaines de l'emploi et l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Il est proposé au titre du budget 2023 d'allouer les subventions suivantes :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>Versé en 2022</b>	<b>Proposé en 2023</b>	<b>Observations</b>
<b><i>Cohésion sociale</i></b>			
<b>ADIS (Association départementale pour l'insertion des sourds)</b> : « Ici, on n'a pas les mains dans les poches » (développement de l'action de sensibilisation initiée en 2022 pour favoriser l'inclusion des publics sourds dans la cité)	3 000 €	3 000 €	Montant sollicité : 3 000 €
<b>Cultures du cœur</b> : soutien à l'activité de l'association en faveur de la formation à la médiation culturelle auprès des relais sociaux	1 500	1 500 €	Montant sollicité : 1 500 €
<b>Le Passage</b> : soutien à l'activité de l'association	5 500 €	5 500 €	Montant sollicité : 5 500 €
<b>Tetras-Lyre</b> : soutien à la préparation des concerts et représentations de l'ensemble musical et à l'intégration des personnes en situation de handicap mental	3 000 €	3 000 €	Montant sollicité : 3 000 €
<b>Zicomatic</b> : « En scène pour Zicomatic », festival inclusif et solidaire	3 000 €	3 000 €	Montant sollicité : 3 000 €
<b>Cantine Savoyarde</b> : soutien au « service du petit déjeuner de la Cantine savoyarde »	5 500 €	6 500 €	Montant sollicité : 10 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>22 500 €</b>	

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** l'avis de la commission économie, emploi et insertion et enseignement supérieur du 8 juin 2023,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la cohésion sociale,

**Article 2 : décide** le versement des subventions pour un montant de 22 500 €, réparties entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus,

**Article 3 : autorise** le président ou son représentant à signer tous documents.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **120-23 C**

Objet de l'acte : RS - Attribution de subventions aux associations dans le domaine de la cohésion sociale

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29737H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29737H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023